

## Revue de presse Aérien & Tourisme

F. Maury, E. Lebere, U. Gonçalves, A. Kasmi, S. Aziri, C. De Nale, L. Dernoncourt, E. Malary, S. Boutrih, Y. Mejri



### Sommaire du 5 avril 2024 :

- **Air France : les pilotes se retirent de la grève le 15 et 16 avril**
- **Encadrement du droit de grève dans les transports : l'aérien exclu du projet de loi**
- **Les négociations salariales pour le personnel navigant de Lufthansa se poursuivent jeudi**
- **Volotea est la première compagnie aérienne espagnole à obtenir l'approbation complète de son "système de gestion de la sécurité"**
- **Les campings attirent toujours plus de touristes**

---

## Air France : les pilotes se retirent de la grève le 15 et 16 avril

*L'Echo Touristique – 04/04/2024*

Le SPAF, syndicat minoritaire des pilotes Air France, proteste contre une proposition de loi visant à limiter le droit de grève dans les transports.

Photo de Daniel Eledut sur Unsplash.

L'Echo touristique l'écrivait le 28 mars dernier, le SNPNC-FO a publié un appel grève pour les 15 et 16 avril 2024. Il demande « l'abandon de la proposition de loi » sur l'exercice du droit de grève ou « l'exclusion du secteur aérien de cette proposition ». En effet, le Sénat vient de faire une proposition de loi qui vise à restreindre l'exercice du droit de grève dans le secteur aérien. Mercredi 3 avril, c'est le SPAF (Syndicat des pilotes du Groupe Air France), en tant qu'organisation syndicale représentative, qui avait indiqué que lui aussi appelait à la grève. Mais ce matin, le préavis a été levé.

« La Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, saisie au fond sur la proposition de loi initiée il y a trois semaines, a entendu réorienter le texte à travers plusieurs amendements, indique le syndicat. Nous demandions le retrait de ce texte ou a minima l'exclusion des personnels navigants de cette loi à venir. Adopté en commission hier mercredi 3 avril 2024, l'amendement n°8 limite effectivement l'emprise du projet en excluant le transport aérien, un secteur déjà extrêmement verrouillé et socialement contraint ».

### **Les pilotes d'Air France pas vraiment rassurés**

En conséquence, le SPAF (Syndicat des Pilotes du Groupe Air France) lève aujourd'hui son préavis de grève déposé pour les 15 et 16 avril 2024.

Une récente proposition de loi initiée par un groupe de sénateurs et reprenant des positions récemment exprimées par des membres du Gouvernement, vise à limiter le droit de grève dans les transports. L'exercice du droit de grève serait ainsi interdit, sur des périodes fixées par décret, pouvant aller jusqu'à 15 jours consécutifs et jusqu'à 60 jours par an. Ce projet sera débattu au Sénat le 9 avril prochain.

« Si une nouvelle menace devait resurgir, nous saurions y répondre comme nous l'avons déjà démontré par le passé. »

## **Encadrement du droit de grève dans les transports : l'aérien exclu du projet de loi**

*Air Journal – 05/04/2024*

Le Sénat a adopté mercredi en commission plusieurs mesures d'encadrement du droit de grève dans les transports, mais en y excluant le secteur aérien.

Présentée mercredi 3 avril en commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, la proposition de loi « visant à concilier la continuité du service public de transports avec l'exercice du droit de grève », a été votée par la majorité de ses membres. Alors que la proposition de loi initiale incluait le secteur aérien, celui-ci a

finalement été exclu par un amendement en commission, la circonscrivant aux services de transport terrestre, notamment ferroviaire.

Le syndicat de pilotes SPAF (minoritaire chez Air France), a donc logiquement levé un préavis de grève pour les 15 et 16 avril, alors qu'il demandait justement l'abandon ou la sortie du secteur aérien du projet de loi. Un autre syndicat, de personnel de cabine, le SNPNC-FO avait également posé un préavis de grève sur ces deux jours de grands départs en vacances.

Le texte en question soutient que « les grèves ne peuvent en effet pas porter une atteinte disproportionnée à la liberté d'aller et venir et à l'ordre public », ce pourquoi il se propose de l'encadrer, en suspendant son exercice sur des périodes sanctuarisées, dans la limite de 60 jours par an. La prochaine feuille de route pour ce projet de loi : un vote en séance publique au Sénat, mardi 9 avril prochain, un passage au Conseil Constitutionnel ... et une inscription à l'Assemblée nationale.

Le débat sur le droit de grève dans les transports avait connu un certain écho en février lorsque le Premier ministre, Gabriel Attal, avait déploré une « forme d'habitude » à la grève pendant les vacances scolaires et affirmé que si « la grève est un droit », « travailler est un devoir ».

A la fois reconnu comme droit constitutionnel et principe à valeur constitutionnelle, le droit de grève bénéficie d'une protection renforcée dans notre patrimoine juridique. Néanmoins, dans sa décision du 25 juillet 1979, le Conseil Constitutionnel a posé des « limites » à l'exercice de ce droit, laissant ainsi au législateur, la liberté de « tracer celles-ci en opérant la conciliation nécessaire entre la défense des intérêts professionnels, dont la grève est un moyen, et la sauvegarde de l'intérêt général auquel la grève peut être de nature à porter atteinte ».

## **Les négociations salariales pour le personnel navigant de Lufthansa se poursuivent jeudi**

*Zone Bourse – 03/04/2024*

Dans le transport aérien, la lutte pour les salaires et les conditions de travail de différents groupes professionnels se poursuit cette semaine encore. Dès ce jeudi (4 avril), Lufthansa et le syndicat Ufo, qui représente les intérêts d'environ 19 000 hôtesses de l'air et stewards, se rencontrent. Vendredi débutera en outre la médiation pour les quelque 25 000 employés des prestataires de services de sécurité privés qui contrôlent les passagers, les bagages, le fret et le personnel dans les aéroports en dehors de la

Bavière. La semaine dernière, une médiation avait abouti à un résultat tarifaire pour les quelque 25 000 employés au sol de Lufthansa.

Le syndicat Ufo a demandé une augmentation de 15 pour cent pour les quelque 18 000 employés de cabine de Lufthansa et les quelque 1000 employés de la filiale régionale Lufthansa Cityline, pour une durée de contrat de 18 mois. Le syndicat veut en outre obtenir une prime de compensation de l'inflation de 3000 euros ainsi que des indemnités plus élevées. Après un vote de grève réussi, une grève du personnel de cabine a déjà eu lieu. Pendant les fêtes de Pâques, Ufo avait renoncé à un nouvel appel à la grève. Les discussions se poursuivront ce jeudi, du moins pour la société mère, a-t-on appris dans les milieux syndicaux.

A partir de vendredi, l'ancien conseiller d'Etat aux finances de Brême, Hans-Henning Lühr (SPD), doit tenter de concilier les différentes positions du syndicat Verdi et de l'association fédérale des entreprises de sécurité aérienne (BDLS) en tant que médiateur. Pour ce faire, les parties à la convention collective se sont d'abord donné jusqu'à dimanche 24 heures.

## **Volotea est la première compagnie aérienne espagnole à obtenir l'approbation complète de son "système de gestion de la sécurité"**

*Air Journal – 04/04/2024*

Volotea, la compagnie aérienne reliant les petites et moyennes villes européennes, a reçu l'approbation complète pour son système de gestion de la sécurité (SMS) de l'Agence espagnole de la sécurité aérienne (AESA).

Cet exploit est "exceptionnel" pour la compagnie, qui a déployé des efforts importants pour devenir la première compagnie aérienne régulière à recevoir cette certification avant la date limite fixée par la nouvelle réglementation de l'AESA, fixée à fin 2024."Auparavant, la certification permettait uniquement de superviser la gestion des opérations et de la maintenance réalisée par des tiers. Désormais, conformément à l'annexe 145 du règlement européen, la compagnie aérienne a élargi son champ d'action pour couvrir la gestion globale de la maintenance, incluant donc sa propre maintenance. Cette expansion consolide davantage les normes de sécurité et de qualité dans toutes les opérations de Volotea.

Actuellement, la compagnie aérienne dispose d'une équipe de 42 mécaniciens aéronautiques hautement qualifiés et certifiés. Ces mécaniciens répondent aux normes

les plus strictes de l'industrie et privilégient l'excellence opérationnelle et la sécurité des vols. Ils sont situés dans les bases Volotea de Bilbao (5), des Asturies (12), de Vérone (13), de Finkenwerder (1) et de Venise (11).

La certification SMS complète renforce non seulement l'engagement de Volotea en faveur de la sécurité aérienne, mais introduit également des améliorations significatives pour la compagnie aérienne et ses opérations. Les avantages comprennent des niveaux de sécurité accrus, alignés sur l'objectif du transporteur d'être reconnu comme la compagnie aérienne ayant les normes de sécurité les plus élevées du secteur. De plus, la capacité de fournir des instructions de sécurité et de maintenance directement aux mécaniciens de l'entreprise améliore l'efficacité opérationnelle et la qualité du service. De plus, la gestion interne des processus de maintenance et de sécurité assure un respect rigoureux des exigences réglementaires et favorise une culture de sécurité dans toute l'organisation.

Volotea indique continuer « de consolider son leadership dans la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de sécurité aérienne et s'engage dans l'innovation et l'amélioration continue pour assurer la sécurité et la satisfaction maximales de ses passagers sur chaque vol. »

## **Les campings attirent toujours plus de touristes**

*Les Echos – 04/04/2024*

Après une nouvelle année record, les réservations pour la prochaine saison sont prometteuses. Mais la France continue paradoxalement de perdre des campings.

C'est désormais une habitude. Chaque année, le camping fait de nouveaux adeptes, séduits par une offre plus diversifiée et par un rapport qualité/prix quasi imbattable. La saison dernière a confirmé cette tendance, puisque 141 millions de nuitées ont été enregistrées, surpassant largement les niveaux pré-Covid (+9,3 %).

Cette fréquentation record a notamment été tirée par les touristes étrangers, revenus en nombre dans l'Hexagone. Et le phénomène pourrait se confirmer cette année, puisque les réservations des « Européens de proximité » (Belges, Néerlandais, Allemands) sont pour l'instant en hausse de 10 %, selon le baromètre Atout France de l'hôtellerie de plein air.

Plus globalement, la saison à venir s'annonce prometteuse, avec un niveau de réservations supérieur à 2023 (+6 %), porté par les ponts du mois de mai. Les professionnels affichent néanmoins leur prudence : « L'an dernier, à la même date, nous étions en avance de 20 % par rapport à 2022. Mais il y a eu un fort ralentissement en mai

et juin, tandis que les niveaux au coeur de l'été ont parfois été inférieurs à l'an passé », rappelle Nicolas Dayot, le président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA). Dans certaines régions, comme en Paca, ce sont les mois de septembre et octobre qui ont permis de « sauver » la saison.

### **Le haut de gamme fait une percée**

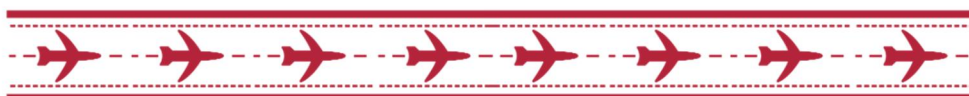
Malgré tout, la plupart des indicateurs sont au vert pour le secteur, qui continue d'opérer sa mue. D'un côté, sa montée en gamme semble répondre à une demande des voyageurs, comme en témoigne la hausse de 6 % des nuitées dans les campings 4 et 5 étoiles, et inversement la baisse dans l'entrée de gamme (-2,1 % pour les 1 et 2 étoiles et -2,5 % pour les 3 étoiles).

De l'autre, les emplacements « nus » - réservés aux tentes ou aux véhicules de loisirs - connaissent un regain de popularité, grâce au retour des étrangers plus friands de ce mode d'hébergement, mais aussi au boom des ventes de camping-cars et autres vans aménagés.

### **Pas d'envolée des prix**

En parallèle, les prix ne connaissent pas d'envolée spectaculaire. Depuis quatre ans, les tarifs des emplacements nus ont en moyenne grimpé de 11 %, soit moins que l'inflation sur la période (13 %), selon la FNHPA. Cette hausse atteint 18 % pour les hébergements locatifs (mobil-homes, chalets), justifiée selon les professionnels par la « premiumisation » d'une partie du parc.

Seule ombre au tableau, en forme de paradoxe : si les campings français alignent des records de fréquentation, leur nombre ne cesse de diminuer. En moins de quinze ans, un quart des effectifs ont disparu, passant de 10.000 à 7.500. « Les campings restés dans leur jus des années 1970 n'ont plus de clients », résume Nicolas Dayot. Pour stopper l'hémorragie, la FNHPA souhaite s'associer à la Banque des territoires pour aider les quelque 3.000 unités menacées. Avec pour objectif de les repositionner, par exemple, sur le segment de l'hébergement insolite.



PROGEXA  
*Des experts au service exclusif  
des représentants du personnel*